

# Connaitre notre région

⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮ ⋮

## Le « WANDELAICUS MANSUS »

Louis Baijot 1982

⋮ ⋮

## **INTRODUCTION.**

### **Que signifient donc ces mots à l'allure barbare que presque tout le monde ignore ?**

Tout simplement: le Manse ou la Ferme de WANDELAIC, ce dernier nom étant celui de l'homme franc qui y habitait.

On connaît, me direz-vous, maintes fermes aux environs, mais on n'a jamais entendu parler de celle-là !

Il n'y a rien d'étonnant à cela; cette ferme, voyez-vous, est disparue depuis bien longtemps, mais son histoire est remarquable parce qu'elle nous reporte 12 siècles en arrière! Cela fait donc le VIII ème siècle !

Vous comptez bien! C'était au temps de Pépin le Bref, le père de Charlemagne.

### **Comment cette vieille histoire est-elle parvenue jusqu'à nous ?**

C'est une charte de l'Abbaye de Stavelot, datant des années 770 à 779 qui nous renseigne à ce sujet.

Cette charte a ceci de particulier, c'est qu'elle nous parle, non seulement des quelques villages existant à l'époque, mais qu'elle cite des lieux-dits existant déjà alors et dont le nom toujours en vigueur à présent, a survécu pendant plus d'un millénaire. Le fait mérite d'être souligné.

### **Où se trouvait donc ce manse ?**

L'étude des lieux-dits le situe sur l'ancienne commune de Baillamont, entre Monceau et Naômé-Carlsbourg, mais avec des appendices s'infiltrant entre Graide et Bièvre et même au-delà de Porcheresse.

### **Qui s'est donc intéressé à ce vieux document ?**

Ce sont deux bénédictins, Martène et Durand, qui, au XVIII ème siècle, ont répertorié les chartes des Abbayes de Stavelot-Malmédy et qui les ont consignées dans un ouvrage considérable sous le nom d'AMPLISSIMA COLLECTIO.

Au siècle dernier, le Chanoine ROLAND, qui fut entre autre Curé de Haut-Fays, s'intéressa très fort à la région et à son histoire.

Ses publications furent nombreuses et très fouillées. On peut citer par exemple :

la Maison de RUMIGNY-FLORENNES, le Canton de WELLIN, dans Tandel, FROIDFONTAINE et TANTON, l'Histoire du Doyenné de GRAIDE et surtout ORCHIMONT et ses FIEFS.

C'est dans ce dernier ouvrage que le Chanoine ROLAND rapporta le texte de la charte et nous en donna son explication. Le but de ce livre étant l'Histoire d'Orchimont principalement, les détails sur le Manse Wandelaicus se résument quelques pages seulement.

Y ont fait toutefois référence, tous ceux qui, après lui, se sont intéressés à notre histoire locale.

L'érudition du Chanoine ROLAND et son autorité en la matière ont été reconnues de tous.

Mon initiation personnelle à l'histoire locale et à son folklore est l'oeuvre de mon voisin et ami Gaston LUCY, dont les compétences tout comme sa prodigieuse mémoire m'ont aidé à découvrir bien des choses sur notre passé.

C'est une partie de celles-ci que je me propose de vous faire partager aujourd'hui.

## **ETUDE SUR LE MANSE WANDELAICUS**

---

Dans le numéro 7 de la revue "TERRE d'HERBEUMONT à ORCHIMONT" de décembre 1981, Monsieur Jules JACQMIN de Carlsbourg a fait une brillante synthèse de ce qui avait été publié sur le manse. Il terminait son article par un appel et un désir de voir le lecteur s'intéresser davantage à l'étude de la toponymie de nos villages et de nos champs.

C'était pour le natif de Baillamont que je suis, l'occasion de me pencher sur cette vieille page d'histoire de mon village, surtout que plusieurs points obscurs dans la traduction et l'emplacement des lieux-dits méritent un examen plus approfondi.

En ce qui concerne la traduction de ces anciens textes, il faut signaler les nombreuses difficultés qui parsèment la route des traducteurs. L'évolution du latin, des rédactions ambiguës, les abréviations courantes, l'altération par les copistes de mots peu lisibles sont autant de problèmes qu'il a fallu résoudre avec plus ou moins de bonheur.

Dans "ORCHIMONT et ses FIEFS", le Chanoine Roland n'a pas donné de traduction complète de la charte, mais en a donné son interprétation en s'attachant surtout aux noms de lieux-dits.

Dans "TERRES D'HERBEUMONT à ORCHIMONT", Monsieur Jacqmin a présenté la traduction complète de la charte avec beaucoup de fidélité.

Un seul passage, signalé comme difficile à traduire, avait déjà causé des problèmes au Chanoine Roland, car il introduit une mention relative à Graide et qui paraît étrangère au sens de la charte.

Je me permettrai d'y revenir plus loin et ce sera la première partie de mon travail, la seconde s'occupant particulièrement des lieux-dits.

Mais il est temps maintenant de vous présenter le texte latin, ainsi que la traduction de Monsieur Jacqmin. Je vous les livre au chapitre suivant.

## **PREMIERE PARTIE**

## I. LA CHARTE D'ALBERIC

Albéric, abbé de Stavelot, donne à ce monastère le manse Wandelaïc en Ardenne, qu'il avait reçu du roi Pépin.

770- 779

**Ab antiquis inclitis patribus atque senioribus scimus esse datam licentiam, ut unusquisque de rebus quas possidet in hoc seculo, quod vult facere in sua constat arbitrio faciendi proprio.**

**Igitur ego in Dei nomine Albricus indignus clericus et abba trado ad Sancti Petri et 'Sancti Remacli limina in Stabulaus mansum unum, qui vocatur Vuandelaicus mansus, quod dedit michi senior meus Pipinus atque rex, in pago Ardenna, interjacens de uno latere fisci ipsius qui vocatur Palatiolus atque Beveris unde est abstractus, et de altero latere Aldemega, muldionibus meis ex villa Graida sub tributo anuali; nullo alio servitio nisi ex denariis X sol. pro remedio anime domini mei supradicti regis, at que unaquaque Dominice nativitatis; et si quis in posterum tributum ipsum augeri et aggravare, aut aliud servitium adjungere presumpserit, iram omnipotentis Dei incurrat et a liminibus sanctorum omniumque Dei fidelium extoris habeatur.**

**Ii sunt termini atque confines ipsius mansi : Bezfontana, inde venit ad sumum Medolum, inde Rotundum Hasi, inde ad summum illud Bethushardau, Bulgerceias duas sorores, inde ad illam crucem ad summum Timonem, Frusciaco, Caberliaco, Anseriellas, Hulserolas, Provisiacas usque in Cransinam, inde venit ad fontanam Cancaronis, et per ipsam usque in liceam.**

Cartulaire de Stavelot, Fol. Xl<sup>v</sup>, aux Archives du Royaume à Bruxelles, cartul. et mss. 116b; imprimé dans MARTENE et DURAND, Amplissima Collectio, t.II, col.21, avec leçons Rotandum, Pronisiacas, Cransmam, liciam

### **TRADUCTION DANS TERRES D 'HERBEUMONT A ORCHIMONT n°7 Décembre 1981**

Nous savons par les anciens et illustres pères et aînés que la liberté a été donnée à chacun de disposer, selon son propre jugement, des biens qu'il possède en ce monde.

En conséquence, au nom de Dieu, moi Albéric, indigne clerc et abbé, je remets au siège de Saint Pierre et Saint Remacle à Stavelot, le "WANDELAICUS MANSUS», que m'a donné mon seigneur Pépin, roi au pagus d'Ardenne, (manse) enclavé d'un côté entre le fisc même appelé Paliseul et Bièvre, dont il est détaché, et d'autre part Naômé, muldionibus meis ex villa Graida sub tributo annuali; (expression difficile à traduire et qui pourrait signifier: les serfs ou les habitants de Graide ayant été affranchis moyennant une redevance annuelle); sans aucune autre charge, de dix deniers, pour le salut de l'âme de mon susdit seigneur et roi, (payables) à chaque nativité du Seigneur. Et si quelqu'un à l'avenir se présume d'augmenter le tribut ou d'ajouter toute autre charge, qu'il encourre la colère du Dieu tout-puissant et soit chassé du territoire (?)des Saints et fidèles de Dieu.

Voici les limites et confins du manse : Bezfontana, d'où il va jusqu'au sommet Medolum, de là à Rotundum Hasi, de là au sommet Bethushardau, Bulgercias duas sorores, de là à la croix du sommet Timonem, Frusciaco, Caberliaco, Anseriellas, Hulserolas, Provisiacas jusqu'à Cransinam, de là il arrive à la fontaine Cancaronis et par celle-ci jusqu'à la Liceam.

Faisons ici une petite parenthèse pour donner la signification de quelques lieux-dits et mettre le lecteur à l'aise devant ces noms inconnus.

Bezfontana	Bellefontaine ?
Medolum	?
Rotundum Hasi	Hachy ? (sur Oisy)
Bethushardau	Bechus et Hardau (sur Carlsbourg-Mon Idée)
Bulgercias d. sor.	?
Timonem	Timon (sur Monceau)
Frusciaco	Frouchy (sur Bièvre)
Caberliaco	?
Anseriellas	La Rhée (sur Graide)
Hulserolas	Les Houlines (sur Graide)
Provisiacas	Proigy (sur Bièvre)
Cransinam	Rancenne (ruisseau entre Graide et Hautr-Fays)
Cancaronis	Chicheron (ruisseau entre Porcheresse et Daverdise)
Liceam	La Lesse

Nous reviendrons sur ces lieux-dits dans la seconde partie de notre travail. Examinons d'abord le texte de la charte.

## II. EXAMEN DU TEXTE DE LA DONATION

---

Ce texte se compose de trois parties essentielles :

1. Un préliminaire qui sert de justificatif à la donation qui suit et en établit sa légalité.
2. L'acte de donation proprement dit, rédigé plus confusément, distingue tous les éléments de la donation, à savoir :
  - a) le donataire
  - b) le bénéficiaire
  - c) la nature du bien cédé
  - d) le nom de ce bien

- e) son emplacement sommaire
- f) son affectation et les conditions y attachées
- g) les sanctions morales punissant le non-respect de ces conditions.

3. La délimitation plus précise du manse et de ses appendices.

On se trouve donc devant un texte suffisamment élaboré, où chaque terme a sa signification et pour lequel il convient de trouver le sens véritable donnant une cohérence logique à l'ensemble du document.

Mais ceci, à mon avis, ne se conçoit pas sans avoir, auparavant, revu sommairement les débuts de l' Abbaye de Stavelot et les circonstances qui lui ont permis d'acquérir des possessions jusque dans nos régions.

Ce pas en arrière va nous permettre de mieux cerner et de mieux comprendre la donation de Manse Wandelaicus.

#### **A. LES DEBUTS DE L'ABBAYE DE STAVELOT**

Son histoire débute dans la première partie du VII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'évangélisation du Nord de la Gaule Belgique se développa grâce aux grands saints de l'époque :

Saint Amand dans la région de l'Escaut, Saint Eloi dans le Tournaisis et Saint Remacle dans les Ardennes.

Ce dernier, originaire d'Aquitaine, arriva un jour à Cugnon sur Semois, muni d'une charte de Sigebert, Roi des Francs, lui donnant, avec son immunité, un vaste territoire sur la Semois, afin d'y fonder une Abbaye.

Cette fondation n'eut probablement jamais lieu; tout au plus un oratoire y fut-il construit ? Il subsiste toujours sur les hauteurs de Cugnon dans la direction d'Auby, la grotte Saint Remacle où celui-ci s'installa à son arrivée à Cugnon.

L'abandon de ce site serait dû, d'après certains, à la proximité des relais de chasse royaux de Paliseul et Longlier, qui auraient nui à la tranquillité des moines.

Toujours est-il que vers 650, nous retrouvons Saint Remacle sur les bords de la Warche et de l'Amblève, aux confins des diocèses de Cologne et de Tongres, dans cette forêt d'Ardenne décrite à l'époque comme des lieux où règne une large solitude et où pullulent les bêtes sauvages.

De cette région boisée et inculte, Sigebert détacha un vaste territoire qu'il confia à Saint Remacle. Il en protégea l'isolement par un décret interdisant l'entrée de la forêt sur une étendue considérable, où nul ne pourrait y fixer sa demeure sans l'autorisation des moines.

Quels motifs poussaient donc les souverains à de telles largesses vis-à-vis des moines ?

De tous temps, l'Eglise a toujours été le premier stimulant dans le développement de la civilisation. Le triomphe du Christianisme en Gaule au V<sup>e</sup> siècle a fait l'effet d'une invasion supplémentaire, à la différence des autres invasions toutefois, c'est que celle-ci était pacifique et constructive.

Les princes de l'époque ont bien compris qu'il leur fallait s'allier une telle puissance. L'Union du Pouvoir et de l'Eglise allait accroître le développement du pays et favoriser largement sa prospérité.

Les moines étant de grands défricheurs, c'était l'occasion rêvée pour la mise en valeur de ces étendues considérables que constituait les Ardennes. Parallèlement, l'évangélisation et la conversion de ses peuplades toujours attachées au culte de Thor et de Wodin étaient favorisées par les améliorations matérielles apportées par les moines.

Ces largesses vis-à-vis des Abbayes avaient toutefois un revers. Elles maintenaient l'autorité du Roi sur ces dernières. Aussi, lorsque les nécessités s'en faisaient sentir, il n'hésitait pas à imposer aux moines un Abbé de son choix.

L'immunité royale, c'est-à-dire, l'interdiction à tout fonctionnaire public de mettre le pied dans les propriétés de l'Abbaye, d'y rendre la justice, d'y lever aucune taxe ni aucune redevance, d'y exercer aucune contrainte, excluait donc tout intermédiaire entre le Roi et l'Abbaye, sans pour autant diminuer les obligations que celle-ci avait envers le Roi.

Voici donc les bases jetées pour l'établissement des Abbayes de Stavelot et de Malmédy, abbayes royales tant par la forêt que par l'immunité et les revenus.

Elles allaient rapidement se développer.

## **B. LES DONATIONS A L'ABBAYE**

La grande période de ferveur qui suivit l'arrivée du Christianisme allait rapidement accroître les possessions de l'Abbaye.

La foi et la générosité des fidèles poussaient ces derniers à céder à l'Abbaye tout ou partie de leur avoir.

Hormis la pieuse intention, les motifs de donation étaient multiples et quelquefois intéressés.

En voici quelques-uns rapportés par les chartes et les diplômes :

- pour être assuré de la paix et de la stabilité du royaume,
- pour être assuré des prières des moines,
- pour que Dieu récompense les libéralités pieuses faites grâce aux biens dûs à sa munificence,
- pour le salut de l'âme du bienfaiteur,
- pour l'âme du Roi, de la part de ses protégés,
- pour être délivré de l'enfer,

-pour la rémission des péchés,

car il va sans dire que certains biens cédés n'avaient pas toujours été acquis de façon très licite.

Les dons et cessions étaient de tout genre et de toute nature. La plupart consistaient en terrains et biens fonciers. Il arrivait également que des propriétés lointaines soient échangées contre d'autres plus avantageuses, le but final étant la constitution de vastes domaines.

### **C. L'ORGANISATION DU TERRITOIRE**

Le territoire, peu peuplé à l'époque, se composait au départ de MANSES ou petites unités agricoles disséminées çà et là, et comprenant aussi bien la maison d'habitation, les dépendances, les jardins et les champs que la famille du colon et les serfs qui travaillaient dans ces manses. On donnait le manse et l'habitant.

Dans leurs domaines royaux, les souverains réunissaient ces manses en centres agricoles plus importants, auxquels le nom de VILLA fut donné.

Dans ces VILLAS, les colons étaient tenus de se conformer aux directives royales et d'entretenir des vacheries (vaccaritas), des porcheries (porcaritis), des bergeries (berbicaritis) etc.

C'est d'ailleurs là l'origine des villages de LAVACHERIE et de PORCHERESSE, ce dernier dépendant de la Villa de Graide.

Les régions agricoles que nous connaissons aujourd'hui s'appelaient alors PAGII. Il y avait par exemple le Pagus du Condroz, le Pagus de Famenne, le Pagus d'Ardenne.

D'autres territoires étaient également des propriétés royales. C'étaient les FISCUS.

Le fisc de PALISEUL, qui s'étendait aux paroisses de Graide, Bièvre, Oisy, Paliseul, Jehonville et Sensenruth, avec comme chef-lieu PALISEUL, dérivait de l'ancien PALATIOLUS ou petit palais des Rois Mérovingiens. Les Rois Mérovingiens venaient y goûter les plaisirs de la chasse jusque sur les rives de la Semois.

### **D. L'EXTENSION DE L'ABBAYE DE STAVELOT**

Nous ne nous étendrons pas sur les acquisitions de l'Abbaye depuis sa fondation. Celles qui nous touchent sont suffisantes. On relève par exemple, qu'en 747, STAVELOT entre en possession de plusieurs localités dans les Pagii de Condroz et de Famenne. Dans ce dernier Pagus, WELLIN était un centre important, avec de nombreux appendices, parmi lesquels HAUT-FAYS et DAVERDISSE.



Vers la même époque (746 ?), CARLOMAN, se disposant à entrer dans un cloître, abandonna à l'Abbaye de Stavelot ses droits en la terre de Paliseul (Palatiolo), vraisemblablement GRAIDE et l'Eglise de OIZY. Son acte fut signé in villa Wasidio, qui est peut-être Oizy.

On voit donc que, lorsque survint la donation du Manse Wandelaicus, l'Abbaye de Stavelot était déjà fortement installée dans la région, rejoignant après un siècle, le point de départ initial de Cugnon.

Il est temps maintenant de revenir à notre charte d'Albéric et d'en saisir le sens le plus exact possible. Nous allons nous y employer.

### **E. A PROPOS DE LA CHARTE D'ALBERIC**

D'une traduction à l'autre, il arrive que certains mots soient employés plutôt que d'autres ayant sensiblement la même signification. Bien souvent, cela ne porte pas à conséquence. D'autre fois, il faut être plus circonspect, un mot mal interprété ou un temps de verbe erroné peut vous faire dévier rapidement.

C'est ainsi que la locution "TRADO AD LIMINA..." qui est traduite par "JE CEDE AU SIEGE DE..." devrait, à mon sens, se comprendre comme "JE RATTACHE ou J'AJOUTE AUX PROPRIETES DE L'ABBAYE..."

Le terme "AD LIMINA" (textuellement: au pas de la porte) doit être pris dans le sens très large de l'Abbaye avec tout ce qu'elle possède.

Un petit mot en passant pour dire que PEPIN n'est pas ROI AU PAGUS D'ARDENNE, mais que c'est le manse qui se trouve AU PAGUS D'ARDENNE.

Quant à "UNDE EST ABSTRACTUS" qui est donné pour "DONT IL EST DETACHE", je ne puis marquer mon accord pour deux raisons:

La première est grammaticale, car c'est un indicatif parfait à la voix passive et non un indicatif présent. Il faut donc lire: "DONT IL A ETE DETACHÈ".

La seconde est logique, car le détachement du manse hors du territoire de BIEVRE date de la donation primitive de PEPIN à ALBERIC. De plus, il ne faut pas, comme Roland, voir le fisc de PALISEUL-BIEVRE, mais le fisc de PALISEUL uniquement, BIEVRE étant l'autre limite du manse.

ROLAND et les traducteurs qui l'ont suivi ont vu en "MULDIONIBUS MEIS..."

une proposition circonstancielle ou un ablatif absolu, ce qui n'est nullement le cas; c'est un datif d'intérêt rattaché au verbe « DEDIT MIHI ». Le manse a été donné primitivement à ALBERIC, au profit des muldionibus de Graide, contre une redevance annuelle.

ROLAND nous dit que MULDIO aurait peut-être été mis pour ALDIO et signifierait homme libre ou affranchi. J'ai trouvé dans BAIX (p. 191-192-193) le mot MUNDIUM qui signifierait protection du prince. Ce serait plutôt ce sens qu'il faudrait donner au texte, vu la modicité de la rente demandée et la constance de cette rente.

Si l'on retire de la phrase de la charte le passage relatif à la position géographique du manse, on voit clairement que le manse a été donné à Albéric pour les protégés de Graide. C'est donc dans ce sens que doivent être rectifiées les traductions précédentes.

**Ceci étant défini, il me reste à vous présenter la traduction que j'ai retenue pour la plus fidèle :**

*De par les anciens et illustres pères et aînés, nous savons que la permission a été donnée à chacun de disposer, selon son propre jugement, des biens qu'il possède en ce monde.*

*C'est pourquoi, au nom de Dieu, moi, Albéric, indigne clerc et abbé, j'ajoute aux propriétés de Saint Pierre et Saint Remacle à Stavelot, un manse appelé "Wandelaicus Mansus", que mon Seigneur et Roi Pépin me donna au pagus d'Ardenne, gisant d'un côté entre le fisc même de Paliseul, et Bièvre dont il a été détaché, et de l'autre côté, Naomé, pour mes protégés de la villa de Graide, contre une redevance annuelle, sans autre servitude, si ce n'est dix deniers seulement (sol. = solummodo) pour le salut de l'âme de mon susdit Seigneur et Roi, à chaque nativité du Seigneur.*

*Et si quelqu'un, par la suite, présomait augmenter ou rendre plus lourd ce tribut ou bien y joindre une autre servitude, que la colère du Dieu Tout-puissant fonde sur lui et qu'il soit banni des demeures des saints et de tous les fidèles de Dieu.*

*Voici les limites et confins du manse : de Bezfontana, d'où il va au sommet Medolum, de là à Rotundum Hasi, de là à ce sommet Bethushardau Bulgerceias duas sorores, de là à cette croix au sommet Timonem, Fruciaco, Caberliaco, Anseriellas, Hulserolas, Provisiacas jusque dans Cransinam, de là il va à la fontaine Cancaronis et par celle-ci jusque dans la Lesse.*

**Voyons maintenant les raisons qui ont motivé cette donation et les modalités qui en découlent.**

Comme Monsieur JACQMIN l'a bien dit, ALBERIC devait être un personnage important et favori de PEPIN LE BREF. C'est ce qui lui a valu les largesses du Roi et ...peut-être sa fonction d'Abbé.

Nous avons vu que le fisc de PALISEUL était propriété royale. Le Roi seul pouvait donc se dessaisir d'une partie de ce fisc pour en gratifier un ami, un proche ou un favori qui l'aurait mérité par ses actions dans les guerres ou dans l'administration du royaume.

Qu'ALBERIC, devenu Abbé de Stavelot, en fasse profiter l'Abbaye, il n'y a là rien de plus naturel. Graide était déjà terre d'Abbaye. Le manse, en le devenant aussi, renforçait la productivité de Graide et amenait l'Abbaye en possession de terres au Bassin de la Semois. La rente prévue par le Roi restait intacte, de même que sa destination. Les vœux du Roi étaient garantis et respectés et chacun y trouvait son compte.

Tout ceci nous montre la sagesse et la clairvoyance avec lesquelles nos ancêtres bien lointains nous gouvernaient. Il y a, en ce XX<sup>e</sup> ème siècle, qui feraient bien d'en prendre de 1a graine!

## DEUXIEME PARTIE

---

### I. LES LIMITES DU "WANDELAICUS MANSUS"

Nous abordons maintenant la dernière phrase de la Charte, la plus intéressante bien sûr, pour qui connaît un peu la région, mais aussi la plus difficile, lorsqu'il s'agit de repérer, de situer tel ou tel lieu-dit.

Le seul travail entrepris dans ce sens est celui du Chanoine Roland, qui, par sa formation de latiniste, ne paraît guère s'être intéressé aux autres langues anciennes, ni à la géographie locale ou à la configuration du terrain.

Il y a là, me semble-t-il, une lacune à combler. Je vais tâcher de m'y employer, apportant ma pierre à l'édifice, sans autre prétention que celle de poursuivre une recherche entamée depuis longtemps, et en espérant que de plus érudits que moi la poursuivront pour tenter de la mener à bien.

Les limites du manse sont bien définies, entre Bièvre et Naômé, qui restent des propriétés royales. Les limites particulières sont moins précises. Elles se caractérisent par les lieux-dits situés à l'Est et à l'Ouest du manse. Pour le Nord et le Sud, rien ne paraît être indiqué. Toujours est-il que c'est bien le territoire de l'ancienne commune de Baillamont dont il s'agit ici, ou plutôt le bassin hydrographique du ruisseau qui arrose la commune.

### II. L'IMPORTANCE DE L'EAU

Est-il besoin de rappeler le rôle de l'eau dans la vie de l'homme ? Elle est la source même de cette vie et l'homme a de tous temps recherché sa proximité.

Ses fonctions sont multiples: alimentation, irrigation, force motrice, moyen, de transport, frontière, protection.

Les Abbayes de Stavelot-Malmédy étaient elles-mêmes établies le long de rivières, la Warche et l'Amblève et déjà le site primitif avait été choisi près de la Semois.

Elles possédaient au départ le tonlieu (taxe sur les marchandises transportées) dans deux ports de la Loire, tandis qu'elles étaient exemptes de ce droit sur la Meuse à Dinant et à Huy. Les produits de leurs possessions de Famenne et d'Ardenne pouvaient donc par la Lesse et la Meuse rejoindre les centres commerciaux de l'époque.

Cette importance de l'eau doit être recherchée dans les limites de notre manse, aussi bien que dans ses appendices, le tout aboutissant à la Lesse, précisément le dernier mot de notre charte.

## **II. LE RUISSEAU DE BAILLAMONT**

Le village de Baillamont est arrosé par un ruisseau principal qui prend sa source à la Vieille Mon-Idée, à droite de la route Dinant-Bouillon, juste à la sortie de la Mohy.

Il arrose les pâtures des Champs Hé, à la limite des communes de Carlsbourg et Naômé et s'appelle alors le Ruisseau de la Vanne.

Il pénètre alors sur l'actuel territoire de Baillamont en s'infiltrant entre deux bois, le Rode et le Gon des Sartês; il reçoit alors de sa gauche un ruisseau descendant du lieu-dit: Aux Fagnes et de sa droite, un autre ruisseau descendant du lieu-dit « Aux Fontaines.

Abordant le village même, il s'appelle Ruisseau du Bois et reçoit les eaux venant de la Fontaine et du Captage. Passant derrière l'Eglise, il traverse la localité, où pendant de longues années il actionnait le moulin à farine.

Sortant de Baillamont en passant sous la route de Oizy, il gagne les prés humides séparant les deux villages. Le rejoignent à cet endroit, un petit ru descendant du Pasai de la Chapelle à gauche et le ruisseau du Grand Pré, à droite, ce dernier étant formé du Ruisseau des Tranlets et du Ruisseau de la Ronde Douve.

Sous Oizy, la vallée commence à se rétrécir et notre ruisseau, qui devient alors le Ruisseau de Rouaumoulin, s'engage entre des collines qui prendront vite l'allure de gorges. C'est là qu'il reçoit de droite le Ruisseau des Passages, dont nous parlerons tantôt.

Quittant alors le territoire qui nous intéresse, le ruisseau poursuit son chemin par le Moulin de Monceau: Rouaumoulin, le Pont des Brebis entre Petit-Fays et Six-Planes, la Roche Mouselle et longe la route de Petit-Fays-Vresse où il atteint la Semois en passant sous le vénérable Pont Saint Lambert.

Dans son cours supérieur, notre ruisseau suit une orientation Est-Ouest et me paraît, à défaut d'autres indices, former la limite Sud du manse. Ses principaux affluents viennent du Nord et seront étudiés plus loin.

## **III. LES LIEUX-DITS OUEST**

Ils sont trois :   BEZFONTANA  
                           SUMMUN MEDOLUM  
                           ROTUNDUM HASI

## A. BEZFONTANA

Roland situe Bezfontana à Bellefontaine. C'est très joli, mais trop facile ! Roland a dû être frappé de la similitude de certains noms et les explications qu'il nous donne font penser plus au poète qu'à l'historien.

C'est à mon avis plus compliqué, car si les dictionnaires sont utiles pour ces recherches, la connaissance du terrain et son étude sont tout aussi importantes.

Il me semble, en effet, que donner Bellefontaine comme limite et où ?? à Bellefontaine, n'est pas raisonnable. Par rapport à Baillamont, Bellefontaine

se trouve derrière le plateau de Monceau, dans une vallée tout à fait distincte, possédant son propre ruisseau et n'ayant aucune attache avec Baillamont.

Il est préférable d'abandonner cet endroit et de chercher plutôt sur le versant de Monceau qui s'incline vers Baillamont, là où les eaux se dirigent vers notre ruisseau. Et là, les fontaines ne manquent pas !

On en trouve trois dans ces parages.

La Fontaine du Pauge, de faible importance, est trop éloignée pour nous intéresser.

Mirafontaine, au village même de Monceau, près du Garage Petitjean, arrose le village et rejoint la Fontaine du Pauge pour aboutir à Rouaumoulin, en dehors

des limites du manse, comme nous le verrons tantôt.

La troisième est celle qui me paraît la plus susceptible de nous intéresser C'est

la Fontaine du Passage, un rassemblement de sources se trouvant dans les prairies situées au-delà du terrain de football de Monceau, là où les cartes d'Etat-major renseignent RAFONTAINE.

Ce nom pourrait être la contraction de RANA FONTANA = la Fontaine aux Grenouilles. Les terrains au-dessus de ces sources s'appellent d'ailleurs Goutte aux Raines (rana = grenouille verte).

Le nom de PASSAGE pourrait venir du fait qu'à proximité se trouve la bifurcation de deux anciens chemins très importants: Oizy-Bièvre et Oizy-Gedinne.

Quelle signification peut-on donner à Bezfontana ?

BES veut dire double (beset ou besas au jeu de dés = 2 as)

BESEAU en provençal (même famille que béal et bief) est un canal d'irrigation

BIEZ (d'origine gauloise) est le canal de dérivation qui conduit l'eau à la roue du moulin

BES représente également les 2/3 de la livre romaine

BIZEN en allemand signifie piquer et a donné naissance à l'ancien nom de l'abeille : BEZAINE.

Cette dernière définition : LA FONTAINE AUX MOUCHES serait-elle la meilleure ?

Le terrain en amphithéâtre qui entoure ces sources, de même que son orientation pourraient le laisser supposer.

Pourquoi retenir cette fontaine ? Parce que sa position, par rapport aux deux lieux-dits suivants, la place dans un axe Nord-sud qui pourrait représenter la limite ouest du manse.

## **B. SUMMUM MEDOLUM**

Le sommet le plus remarquable et le plus voisin de notre fontaine est le Sommet de la Rochette, exactement où se trouve l'actuel terrain de Football de Monceau, où la vue vers Oizy-Baillamont-Mon Idée est imprenable.

Le mot SUMMUN doit être considéré ici comme sommet, car le même mot est employé pour Bethushardau et Timonem, qui sont tous deux des hauteurs.

SUMMUN a pourtant une autre signification, mais qui ne paraît pas devoir s'appliquer ici. Dans la Champagne orientale, les villages situés à la source des cours d'eau portent pour la plupart le nom de ces ruisseaux. Mais dans plusieurs cas, ce nom est précédé du préfixe SOMME (avec idée du sommet du ruisseau).

C'est ainsi que nous trouvons: Somme~Tourbe, Sommepy, Somme Suipe, Somme Bionne, Somme Vesle, Somme Yèvre, Sommesous, Sommedieue, Sompuis, Somsois, Sommarne, Sommauthe.

En Gaume, nous avons un cas semblable avec Sommethone. Quant à Somme Leuze, c'est différent, car ici c'est la Somme qui est le ruisseau.

MEDOLUM est plus énigmatique.

MEDHU en indo-européen signifie: miel, hydromel, d'où METHU en grec, MEAD en anglais, tandis que

MEDHYO en i.-e. signifie ce qui est au milieu d'où le latin

MEDULLA = mie, moelle, coeur d'un arbre.

Faut-il voir là: le SOMMET DU MILIEU ? Je ne puis me prononcer quant à la Signification.

## **c. ROTUNDUH HASI**

Je ne suivrai pas ici le Chanoine Roland dans ses commentaires où il voit ACHY dans HASI et ROUAUMOULIN dans ROTUNDUM.

Les altérations de mots qu'il avance sont fort plausibles et peuvent fort bien, au long des siècles, avoir pour résultat les mots que l'on connaît aujourd'hui.

ROTUNDUM HASI est pour moi autre chose et l'étude du terrain m'a orienté différemment.

Le long de la route Monceau-Oizy, au lieu-dit actuel ROND PONT, à gauche au bas de la descente, existe un site remarquable qui a toutes les caractéristiques des refuges préhistoriques, comme à LIRESSE, à CHESTAI LE DUC et au CHATEAU DES FEES de Bertrix. C'est un promontoire escarpé, au confluent de deux ruisseaux et dont la défense est aisée.

Bien qu'un peu stylisé, le site est très bien renseigné sur la Carte de Ferraris, au confluent du Ruisseau des Passages et du Ruisseau de Baillamont. Or le nom de ROTUNDUM HASI s'applique parfaitement à ce site.

En effet, ROTUNDUM est un qualificatif latin qui signifie: rond, arrondi. Exactement la forme de notre promontoire. HASI qui provient de l'i.-e. KAGH, signifie clôture et adonné en français CAGE, en anc. haut allemand HAG = clôture et en ancien français HAISE ou HASE (du german HASA)

HAISE ou HASE voulait dire en 1250 : 1°) clôture faite en branches entrelacées fermant les jardins, les cours des métairies;

2°) porte ou barrière.

HASIN en 1346 voulait dire: barrière, pieux formant barrière, palissade de protection.

Nous sommes donc en présence d'un refuge arrondi, probablement entouré de palissades ou de clôtures, le ROTUNDUM HASI de la charte.

La configuration du site ne laisse guère de doutes à ce sujet et sa position géographique nous laisse penser que les deux premiers lieux-dits sont ceux qui viennent d'être décrits.

Avec Rotundum Hasi, ils forment une ligne Nord-Sud à l'Ouest du manse. Il nous suffit maintenant de remonter le cours de notre ruisseau. Au Sud, se trouve la ligne de faite partant de Oizy et se dirigeant par la chapelle de Oizy en direction de Carlsbourg. Au Nord, tout le vallon de Baillamont.

En approchant de la source de notre ruisseau, nous atteignons le plateau de Mon-Ideé où nous allons découvrir les lieux-dits Est à la limite de Carlsbourg et Naômé.

## **v. LES LIEUX-DITS EST**

Ils sont groupés dans le passage suivant de la charte :

INDE AD SUMMUM ILLUD BETHUSHARDAU BULGERCIAS DUAS SORORES



## A. BETHUSHARDAU

En débouchant du coin de la Mohy vers Carlsbourg, nous avons à notre gauche un sommet planté de sapins appelé MONT HARDEAU. Plus au Nord, vers la ligne de chemin de fer se trouvent les BECCUS. Ces noms n'ayant pas beaucoup changé depuis 1.200 ans, nous nous trouvons bien aux endroits désignés par la charte.

Que signifie BETHUSHARDAU ?

BETH (Hébreu) = demeure, maison.

Nous en trouvons plusieurs exemples dans la Bible: Bethléem, Béthanie, Bethsaïde.

Près du Gave de Pau se trouvent les grottes de Bétharam.

HARDAU pourrait faire penser à ardu, escarpé, de l'allemand Hart (dur). Ce n'est pas le cas. Il faut plutôt chercher la racine franque HARD = filasse, d'où le mot roman HART (HAUR) en wallon) qui signifie: branche, osier, corde pour étrangler.

Serions-nous en présence d'un lieu de justice ?

Y aurait-il eu à cet endroit des fourches patibulaires ?

A noter que ces dernières étaient toujours établies sur une hauteur.

Les lieux-dits : La Justice, La Potence, Le Gibet se trouvent toujours sur des sommets.

On pourrait penser aussi à la HARDE ou la HERDE (troupeau communal que l'on emmenait paître dans les forêts. Ce mot vient du francique HERDA qui signifie troupeau, aussi bien de bétail domestique que de gibier. Il se pourrait alors que le gibier ait eu une prédilection pour se rassembler à cet endroit.

BETHUSHARDAU serait alors un refuge à gibier ?

## B. BULGERCIAS DUAS SORORES

Ce lieu, d'après le texte, devrait être recherché dans les parages, car la phrase groupe ce lieu-dit avec Bethushardau. Je ne suivrai donc pas Roland qui cherche plus avant dans le territoire de Graide pour trouver la Bourgeoisie et la Spèche des Filles.

Les lieux-dits rencontrés au N.E. de Mon-Ideé vers Naômé sont: GEVE LE BOUC, MARIE-REINE, MARIE-ANNE et le BOIS DU BOULOT.

La similitude des prénoms féminins par rapport à DUAS SORORES pourrait nous faire rêver. J'ai cédé un moment à ce sentiment, mais la logique m'en a écarté.

Ces deux noms de femmes paraissent bien plus récents; ne seraient-ce pas plutôt des noms de filles des Seigneurs de Naômé, à qui ces portions de bois auraient été attribuées ?

La signification de BULGERCIAS n'est pas aisée. Si l'on s'en tient au latin BULGA = sac de cuir, bourse ou à l'ancien français BOLGE = cavité, caverne (BAUGE en wallon), ou à l'anglais BULGE : compartiment vide le long des navires pour en assurer la flottabilité en cas de torpillage (tous ces mots dérivant de l'indo-européen BBHEL = souffler, gonfler), on aboutit à rien.

Une autre racine donne en sanscrit: BHORJAS qui veut dire: bouleau, d'où en russe BEREZA (le clair), en anglais BIRCHE et en allemand BIRKE.

Si maintenant, on associe: BOULEAU à DEUX SOEURS, on se représente deux bouleaux majestueux issus de la même souche et qui peuvent avoir frappé l'imagination de nos ancêtres. Nous avons bien près de la Croix-Scaille, le hêtre "LES DIX FRERES" et cet exemple n'est pas le seul.

L'actuel BOIS DU BOULOT ne serait-il pas la survivance de notre fameux lieu-dit ? On serait tenté de l'affirmer.

### C. GEVE LE BOUC

Bien que ce lieu-dit ne soit pas renseigné dans la charte, sa proximité des lieux-dits précédents mérite peut-être un petit mot.

Le nom BOUC ne doit pas venir de l'animal qui porte ce nom, mais de l'allemand BUCHE, qui signifie HÊTRE. Le sinistre camp de BUCHENWALD était primitivement une forêt de hêtres.

Quant à GEVE, qui n'est autre que la francisation par le Cadastre du mot wallon DJEVE, il s'apparente à une série de mots wallons et romans qui signifient: argile, terre glaise imperméable. La présence de cet argile est générale dans les sous-sols des fagnes et des marécages. Elle servait autrefois à la construction des AIRES de granges et quelquefois à la réparation des pots de cuisinières.

Ces différents mots méritent d'être signalés, car ils semblent oubliés dans plusieurs localités des environs.

En roman, nous avons DERLE (de DERV A: origine incertaine), puis DERLE avait la même signification dans les termes de charbonnages liégeois aux XVII et XVIIIème siècle. Nous trouvons également DIEFFE en wallon du Hainaut, DIELLE en wallon liégeois, DELE dans la Famenne, DELE ou DEVE en Ardenne.

L'ancien français DOIVE a été employé à Wellin en 1668, lors de la peste, pour situer l'endroit où avait été élevée une espèce d'infirmerie destinée aux pestiférés, dans les bas prés entre Lomprez et Wellin. (Notes du curé Barchon aux Registres Paroissiaux de Wellin -Tandel)

On note encore l'ancien français DOILLE = petite douve, tonneau, pièce de terre, de même que DOVE (du latin impérial DOGA) = récipient, fossé, planche de tonneau.

Tous ces mots évoquent une idée de récipient, de retenue d'eau, ce qui est bien le cas des terrains qui portent ce nom. La RONDE DOUVE à Baillamont est du même genre.

## **VI. RETOUR A MONCEAU ?**

Le texte nous renvoie maintenant à notre point de départ:

AD ILLAM CRUCEM AD SUMMUM TIMONEM.

Sur la route de Monceau à Bellefontaine, peu avant la station électrique de l'Unerg, se trouve la Croix du Timon. Etait-elle déjà là à l'époque ? Etait-ce une croix, un gibet, un autel ? ou simplement une croisée de chemins ?

Une chose est certaine, c'est le dessus du Timon seul qui nous intéresse et non le versant orienté vers Bellefontaine et au flanc duquel on a retrouvé des vestiges d'un ancien village.

Que veut dire TIMON ? Faut-il y voir TY, l'ancien Dieu suprême des Germains, le Dieu de la Guerre qui, comme MARS, a donné son nom au mardi anglais (Tuesday). Les religions païennes sont restées très longtemps implantées en Ardenne et nous verrons plus loin le souvenir tenace de plusieurs de ces divinités.

La terminaison MON ne doit pas être prise avec une idée de sommet, SUMMUM étant déjà employé dans ce sens. Le sens de MANSE ou de MAISON doit plutôt être retenu, comme le suggère Grandgagnage et à l'avis duquel se range Roland.

Le wallon a d'ailleurs retenu EMON, AMON, EL MOHON (Liège).

Il se pourrait qu'un autel ait été érigé là en honneur à ce Dieu, autel remplacé par une croix, comme avaient l'habitude de le faire les premiers évangélistes.

Le tour de Baillamont est ainsi terminé. Nous l'avons délimité du mieux que nous avons pu. Il nous reste un ruisseau dont nous n'avons pas encore parlé:

le RUISSEAU DU GRAND PRE.

Nous avons vu qu'il était formé du Ruisseau des Tranlets et du Ruisseau de la Ronde Douve.

Le Ruisseau des Tranlets (Trembles) prend sa source au Fond des Vallées, près de la commune de Bièvre, à quelques pas de la route des Misères à Monceau. Une succession d'étangs bien connus jalonne son cours en direction de Baillamont. Il n'a pas d'intérêt particulier pour notre étude.

Le Ruisseau de la Ronde Douve, au bord duquel s'élevait naguère le Vieux Baillamont, n'a lui non plus rien de bien spécial, si ce n'est sa source, au captage de la Ronde Douve.

La particularité de cette source, qui alimente Bièvre maintenant, est son avantage de se trouver à quelques centaines de mètres du Bassin de la Lesse et de former ainsi un lien entre les deux bassins (Semois et Lesse) et entre les deux parties de notre manse, celle que nous venons d'étudier et les appendices que nous allons découvrir.

## **VII. LES APPENDICES DU MANSE**

Quittant la RONDE DOUVE, en direction de BEAUCHAMPS, nous débouchons dans le Bassin de la Lesse et nous découvrons, à cent mètres de la Ferme de Beauchamps (Ets CONSTRUBEL) une petite source appelée la FONTAINE AUX CIERS. C'est la source du Ruisseau DE FROUCHY que nous allons suivre maintenant et le long duquel nous allons trouver les autres lieux-dits de la charte.

Après avoir traversé les prairies humides qui font face aux Garages Crucifix et formé les étangs dits CATIAUX et DU CURE, le ruisseau atteint le premier lieu-dit: FROUCHY, entre la Gare de Graide et Bièvre (FRUCIACO).

Terre humide et marécageuse, FROUCHY pourrait dériver du germanique FROG = crapaud, ou FROCH : grenouille. Le suffixe aco, qui s'est transformé en Y, a un sens de propriété. FROUCHY pourrait être le domaine des grenouilles.

Notre ruisseau traverse ensuite le chemin de fer à proximité de la Brajette, puis de nouveau des prairies humides avant d'arriver à la route BIEVRE-GRAIDE. Les prés humides se poursuivent et notre ruisseau atteint la Vieille route de Gedinne à Graide, au lieu-dit MAZAY.

C'est dans tous ces prés qu'il faudrait voir les lieux-dits CABERLIACO et ANSERIELLAS.

Nous avons signalé plus haut les exigences royales imposées aux VILLAS, à savoir l'entretien de vacheries, porcheries, bergeries, etc.

Voici donc le CABERLIACO ou demeure des chèvres (qui n'a rien à voir avec le Cabro de Mouzelard) et ANSERIELLAS (de anser = oie), l'endroit où on élevait des oies, la proximité du ruisseau leur étant salutaire.

Il ne faut pas confondre notre ANSERIELLAS avec les lieux-dits CHAMP OU PRE AUX OYES, avec un "Y", que l'on rencontre à Graide et à Carlsbourg. Ces derniers étaient des terrains d'église, dont la mauvaise graphie a fait écrire OYES pour ouailles (de ovis = brebis). Ce doit donc être : « Champ aux ouailles ».

Roland a vu dans ANSERIELLAS, le BOIS DE LA RHEE. Il est vrai que nous arrivons à cet endroit, mais le rapprochement des noms est tout à fait faux.

Il n'y a aucun rapport entre eux.

LA REILLE est bien sûr une pièce de l'ancienne araire (charrue). L'AREE est un labour.

Quant à l'airelle, elle ne se trouve pas à cet endroit, sauf pour celui qui la confond avec la myrtille.

REH en allemand veut dire CHEVREUIL. RHEA SYLVIA était la mère de Romulus et Rémus, les fondateurs de Rome. Mais il y a aussi RHEA ou RHEE (autre nom : CYBELE) qui était l'épouse de Saturne et la mère de Jupiter.

Nous trouvons dans Chottin que CYBELE, dont une statuette a été retrouvée jadis à Tournai, était adorée dans ces régions, tandis que RHEA était adorée sur la Meuse; la rue en RHEE existe toujours à Dinant.

Ne serait-ce pas là l'origine du nom de notre bois ?

Revenons à notre ruisseau qui vient de recevoir les eaux venant de Bièvre. Il porte maintenant le nom de RUISSEAU DES RIVES. Il serpente ici entre le Bois de la Rhée que nous venons de voir et la Virée des Houlines, que la charte désigne sous le nom de HULSEROLAS.

Je ne retiendrai pas le mot wallon HOULINE, cité par Mouzelard; c'est un peu fantaisiste. La liaison avec le mot HOULE, qui comparerait les ondulations du terrain avec la houle de la mer, est très incertaine, car bon nombre de lieux-dits pourraient porter ce nom.

Je verrais plutôt la racine HULIS, voulant dire HOUX et signifiant un bois massif et touffu.

Nous abandonnons ici notre ruisseau qui lui, se dirige vers le Pont de la Roche, où il reçoit les eaux de Graide, actionne ensuite le Moulin d'Herbois et poursuit vers la gare de Porcheresse, Gembes et le Moulin de Daverdisse où il rejoint la Lesse. Sur ce parcours, il prend un nouveau nom et s'appelle LA MACHE ou l'HALMACHE.

La charte, maintenant nous emmène à PROVISIACAS USQUE IN CRANSINAM PROVISIACAS, non loin de la Virée des Houlines, est la propriété de PROVISIUS, un domaine actuellement sur la Commune de Bièvre, où les moines de Mouzon construisirent un village au XIII<sup>ème</sup> siècle. On y découvre encore quelques fondations du moulin et de la vieille Eglise. C'est le site de PROIGY, bordé par le Ruisseau de RANCENNE (Cransinam). Ce ruisseau, qui délimite aujourd'hui

les communes de Haut-Fays et Gembes d'une part, et Graide d'autre part, formait à l'époque de la charte, la limite entre les PAGII d'Ardenne et de Famenne. Il se jette dans l'Halmache au village de Gembes.

La charte abandonne également ce ruisseau pour nous en faire découvrir un nouveau, toujours à la limite du Pagus de Famenne. Il se situe entre PORCHERESSE et DAVERDISSE.

Ce FONTANAM CANCARONIS USQUE IN LICEAM, c'est le ruisseau de CHICHERON, un petit ru qui arrosait une bande d'anciens prés avant de se jeter dans la Lesse, en face de l'endroit où se trouve actuellement la Station de Repérage de Satellites de Redu.

Son nom pourrait venir de CANCER (crabe) et signifier fontaine aux écrevisses.

Notre tour du manse est à présent terminé. Nous voyons donc GRAIDE doté d'un fameux supplément. Nous voyons que tout nous conduit à la LESSE et nous saisissons mieux l'importance de la liaison du Bassin de la Semois avec celui de la Lesse, par le truchement du Ruisseau de la Ronde Douve.

Il serait dommage de terminer cette étude sans évoquer un dernier lieu-dit d'époque. C'est PANDARIAS, situé dans les bois de Grinchy, derrière le Moulin d'Herbois.

L'existence de cet endroit est attesté vers les années 900. Des soubassements de l'ancienne Eglise, dédiée à Saint Martin, y sont encore repérables.

Peut-on rapprocher ce nom de PANDA (surnom de CERES) la déesse de la paix, puis des moissons, à qui on offrait du pain ?

Le périple que nous venons d'accomplir à travers le manse nous a livré, sur quelques kilomètres carrés, une foule de renseignements et de détails peu communs.

S'y mêlent autant de sujets préhistoriques qu'historiques, géologiques que géographiques, religieux que mythologiques, agricoles que forestiers, linguistiques que vernaculaires. S'y retrouvent également autant d'aspects de la vie à l'époque, d'observations qu'ont pu faire nos ancêtres, de souvenirs et de croyances primitives.

Nous sommes donc loin des barbares qu'on nous enseignait à l'école primaire. Les invasions et les civilisations successives n'ont cessé de forger ce peuple qui, à l'instar des lieux-dits, a survécu aux siècles pour devenir et rester ce qu'il est encore aujourd'hui: L'ARDENNAIS !

Et c'est un de ceux-ci que je voudrais remercier en terminant.

J'ai nommé Gaston LUCY, sans la documentation, la mémoire et les conseils duquel, je n'aurais pu réaliser ce travail.

Graide, le 30 août 1982

Louis BAIJOT